

Application de l'article 47 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de M. OUALAOUCH, Conseiller communal, relative à la mobilité aux abords de l'hôpital "Bordet"

M. OUALAOUCH donne lecture du texte suivant :

M. OUALAOUCH leest de volgende tekst voor:

L'Institut « Jules Bordet » situé non loin de l'hôpital « Erasme » est un lieu de soins qui voit passer chaque jour bon nombre de patients pour traiter des pathologies diverses. Une grande majorité d'entre eux est amenée à se rendre sur place par le biais des transports en commun, principalement le métro. Mon interpellation s'axera principalement sur la question de la mobilité du fait que la distance qui sépare la station de métro « Erasme » jusqu'à l'entrée de l'institut est assez conséquente, le circuit n'est pas des plus efficient pour le grand public et peu adapté au passage des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées ou encore des parents avec poussettes.

Non loin de cette zone, un autre moyen de transport est également mis à disposition par la « STIB », le bus 74 ayant son terminus à « Clemence Everard ». Actuellement, le positionnement de cet arrêt ne permet pas d'avoir une proximité avec l'Institut « Bordet » pour permettre aux navetteurs de raccourcir la distance à parcourir pour atteindre l'entrée principale. Sur base des différents retours de terrain, je me permets de vous proposer une nouvelle adaptation du circuit du bus 74 à soumettre à la « STIB ». Il s'agira de permettre au bus 74 de desservir l'Institut « Bordet » avant de se rendre à son terminus en passant par l'avenue Joseph Wybran à partir du rond-point puis de traverser la rue Meylemeersch pour desservir directement l'Institut « Bordet » par la suite juste devant l'entrée où un grand espace trottoir est disponible. L'objectif principal étant de permettre aux patients d'avoir un accès simplifié, cette proposition de modification peut, sous réserve d'une contre-proposition, être réadapté pour autant que le but premier soit maintenu.

A l'instar de la proposition de modification de position de l'arrêt « Liverpool » que j'avais initié l'année passée et qui a été appliqué avec succès, rendant sa position actuelle beaucoup plus attractive et adaptée aux besoins des usagers de cet arrêt, je réitère une nouvelle proposition en un autre lieu cette fois, dans l'espoir qu'elle trouvera le même cheminement.

Ma question sera assez instinctive :

- Le Collège peut-il initier une demande de modification de parcours du bus 74 auprès de la « STIB » pour permettre un accès plus efficient et adapté à tous les usagers à l'Institut « Jules Bordet » ?

Madame l'échevine H. BENMRAH :

Les difficultés d'accès à l'hôpital « New Bordet » préoccupent depuis longtemps le Collège. Le Collège, notamment à la suite de plusieurs interpellations, avait déjà adressé le 4 décembre 2023 un courrier à la « STIB » demandant la desserte par les transports en commun de la zone sportive de Neerpède et de « l'Institut Jules Bordet ».

Le 11 janvier 2024 la « STIB » avait répondu défavorablement à cette demande, d'une part à cause de l'encombrement important certains jours du pôle « Cora/Décathlon » et, d'autre part, en raison de la suppression de la desserte de l'arrêt « Erasme » ainsi que de la nécessité d'aménager un nouveau terminus.

Le 25 janvier 2024, Monsieur le Bourgmestre avait demandé à la « STIB » d'objectiver la question des encombrements dans la zone « Cora/Décathlon » et d'analyser la possibilité d'un terminus sur le terrain de l'hôpital Bordet plutôt qu'un arrêt à Erasme. La « STIB » est finalement revenue devant le Collège actuel en proposant une analyse pour la modification de l'itinéraire du bus 74.

Pour rappel, actuellement, la ligne de bus 74 ne dessert ni l'Institut Jules Bordet, ni le centre sportif de Neerpède. Elle circule principalement via la route de Lennik et le boulevard Simonet. L'arrêt « Erasme » est actuellement l'arrêt le plus emprunté tandis que l'arrêt « Clémence Everard » est très peu fréquenté mais est en « terminus et arrêt technique » pour les chauffeurs (c'est-à-dire en zone de pause/sanitaire).

Le 3 juin 2025, le Collège s'est prononcé en faveur de la seule variante qui dessert à la fois la zone sportive de Neerpède et « l'Institut Jules Bordet ».

Le Collège a, à nouveau, essuyé une réponse défavorable de la « STIB » aux motifs principaux d'une part que cette solution nécessite des aménagements conséquents pour les arrêts Neerpède, au bas de la drève Olympique (car il n'y a pas de trottoir à cet endroit sur le flanc ouest) et, d'autre part que cette variante générerait un surcoût d'exploitation important.

En conclusion, les interpellations et les demandes du Collège en faveur d'une desserte efficace et confortable pour les usagers des nouveaux pôles majeurs du quartier New Bordet » et Neerpède buttent sur des considérations organisationnelles et surtout financières de la « STIB ».

M. OUALAOUCH :

Je suis heureux d'entendre que le Collège a essayé de mettre un projet en place. J'espère qu'il va continuer à pousser pour que ce projet aboutisse. J'entends les contraintes financières de la « STIB », peut-être pourrait-on négocier avec elle pour diminuer l'ampleur du projet en plaçant simplement un poteau d'arrêt au niveau de

l'Institut Jules Bordet. Le bus pourrait opérer un demi-tour au niveau du rond-point et repartir sur son parcours de base. Ce ne seront pas des coûts exorbitants mais cela peut être un argument pour amener ce projet à se réaliser.

Madame l'échevine H. BENMRAH :

J'en prends note.